

Comité de vigilance du LET Roland Thibault inc.

Compte-rendu de réunion

Date : Mardi, le 17 avril 2019 à 18 h

Lieu : Lieu d'enfouissement technique (LET) Roland Thibault inc.
situé au 702, route 137 à Sainte-Cécile-de-Milton

Présences :

Mme Valérie Leblanc	Directrice du Service des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance
M. Claude Lussier	Conseiller municipal, représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
M. Patrick Milot	Directeur général et représentant du LET Roland Thibault inc.
M. Réal Moreau	Représentant des citoyens du voisinage du LET Roland Thibault inc.
Mme Isabelle Tétrault	Coordonnatrice des projets pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représentante des groupes environnementaux

Personnes-ressources :

Mme Martha Camargo	Ingénieure et chargée de projets pour Roland Thibault inc.
M. Yves Tanguay	Directeur général et secrétaire-trésorier, municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
M. Frédérick Chir	Chargé de projets en conservation pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY)

Absence :

M. Serge Drolet	Coordonnateur de la division environnement, Ville de Granby, représentant de la Ville de Granby
-----------------	---

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un nouveau président
3. Nomination d'un nouveau secrétaire
4. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant
5. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2018
6. Suivi du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2018
7. Description des travaux effectués en 2018
8. Description des travaux planifiés pour 2019
9. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement - année 2018
10. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération - année 2018

11. Liste des plaintes reçues en 2018
12. Avis de non-conformité reçu(s) en 2018, le cas échéant
13. Description des volumes de matières reçues en 2018 et dépôt du rapport annuel
14. Certificats d'autorisation reçus en 2018 et demandes en cours le cas échéant
15. Varia
16. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
17. Fin de la rencontre

2. Nomination d'un nouveau président

Les membres sont informés de la démission de Mme Karine Denis du comité de vigilance. D'un commun accord, les membres élisent Mme Valérie Leblanc à titre de présidente.

3. Nomination d'un nouveau secrétaire

Les membres sont informés de la démission de Mme Karine Denis du comité de vigilance. D'un commun accord, les membres élisent Mme Valérie Leblanc à titre de secrétaire.

4. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant

Les nouveaux membres M. Frédérick Chir et Mme Isabelle Thétrault, représentants des groupes environnementaux ainsi que Mme Valérie Leblanc, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska sont présentés au comité. Pour leur bénéfice, chaque participant se présente à tour de rôle.

5. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2018

Le compte-rendu de la rencontre du 18 avril 2018 a été adopté par voie électronique le 27 avril 2018.

6. Suivi du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2018

Face à la suggestion de publiciser auprès de la population les initiatives prises par le LET pour réduire les nuisances susceptibles d'être occasionnées par leurs opérations, M. Milot indique que cette démarche sera effectuée lorsqu'ils auront procédé aux réparations des déficiences actuelles dans le réseau de soutirage des gaz et au niveau de la torchère n° 3. Ces travaux sont prévus pour mai 2019. De plus, un plan pour localiser les travaux a été aussi déposé comme demandé.

7. Description des travaux effectués en 2018

M. Milot explique et identifie sur le plan du site les divers travaux effectués en 2018 énumérés ci-après.

Travaux réalisés :

- Finalisation de travaux au bassin d'égalisation n° 2;
- Finalisation de l'installation de la torchère n° 3;
- Finalisation de la construction du chemin périphérique nord;
- Finalisation du prolongement du réseau de collecte des biogaz (principal et alternatif);
- Installation du recouvrement final sur les cellules n° 1 et n° 2;
- Installation des puits verticaux et du réseau de collecte A, B et C;
- Installation d'un réseau d'air comprimé et de lixiviats;
- Installation d'un recouvrement sacrificiel sur le talus est des cellules n° 1 et n° 2;
- Mise à niveau du bassin n° 1 (pompe d'orage, électricité et panneau de contrôle);
- Installation d'un poste électrique - et panneau de contrôle au bassin No 1;
- Entretien du cours d'eau Brunelle et aménagement de 2 points d'échantillonnage;

- Installation d'un système de décalcification dans le système de traitement des eaux (SMBR) n° 1;
- Remplacement de la balance.

8. Description des travaux planifiés pour 2019

Les travaux prévus pour 2019 sont :

- Installation des puits horizontaux cellule n° 3 (12)
Ces travaux consistent à excaver une tranchée dans la zone en exploitation afin d'installer une conduite performée et de raccorder cette conduite au réseau de soutirage afin d'acheminer le gaz qui en est extrait vers la torchère pour être éliminé ou vers la génératrice pour être valorisé. Les travaux sont prévus pour l'été 2019 puisque la période de dégel empêche les travaux actuellement.
- Procéder aux réparations des déficiences
Ces travaux consistent à corriger les pentes inverses aux têtes de puits du talus nord, corriger l'emplacement des flûtes de réseau principal et alternatif, apporter certains correctifs au panneau de contrôle de la torchère n° 3 et finaliser l'ensemencement du talus nord. M. Milot souligne que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est avisé de ces déficiences et que le non-fonctionnement de la torchère n° 3 n'est pas problématique actuellement puisque les torchères n° 1 et n° 2 ne sont pas au maximum de leur capacité vu les problématiques de soutirage que causent ces déficiences. Les travaux sont prévus pour le printemps 2019.
- Finaliser la mise à niveau du bassin n° 1
Ces travaux consistent à installer une pompe d'orage (grand débit) dans le regard R-2 pour avoir une meilleure capacité de pompage du lixiviat en provenance des cellules en cas de forte pluie.
- Implantation du Scada (3 torchères, génératrice, bassin No 1, FR-1 et FR- 4)
Logiciel permettant d'avoir accès à distance et suivre en temps réel le fonctionnement des divers équipements et d'apporter des modifications de consignes via un téléphone intelligent.
- Élagage des saules dans le ruisseau Brunelle
Ces travaux consistent à éclaircir une partie du ruisseau Brunelle afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau de surface. M. Milot souligne qu'ils ont un certificat d'autorisation pour ces travaux (voir point 14), que ces derniers se dérouleront entre le 15 août 2019 et le mois d'avril 2020 et qu'ils seront effectués par une entreprise spécialisée.

9. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement – année 2018

Un tableau synthèse de tous les résultats des tests effectués hebdomadairement en 2018 et fournis au MELCC est remis aux participants. Comme demandé à la dernière rencontre, une note a été ajoutée indiquant que les échantillons sont prélevés ponctuellement le mardi et analysés dans un laboratoire indépendant et accrédité.

En 2018, les analyses ont été faites à intervalle fixe, soit tous les mardis, sauf à 4 occasions dans l'année en raison de 3 jours fériés et d'une absence de l'employé attitré

à cette tâche. Ces quatre échantillonnages ont été effectués à un autre moment dans la semaine.

Tous les seuils maximaux exigés par les normes ont été respectés. En raison d'une erreur du laboratoire, la donnée sur les coliformes fécaux du 23 octobre 2018 est non disponible.

10. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération – année 2018

Un tableau synthèse des résultats collectés pour l'année 2018 et fournis au MELCC est remis aux participants.

M. Milot souligne que des variations sont observées dans les débits de gaz durant l'année, variations attribuables notamment aux déficiences dans le réseau de soutirage décrites précédemment.

M. Milot est questionné à savoir si le LET a étudié la possibilité de fournir le gaz produit au réseau d'Énergir. Il répond qu'ils ont évalué cette possibilité, toutefois la distance du réseau par rapport au lieu d'enfouissement est trop grande.

11. Liste des plaintes reçues en 2018

Cinq plaintes ont été acheminées au LET et compilées en 2018 pour l'émission d'odeurs et de poussière.

M. Milot souligne qu'ils effectuent régulièrement l'épandage d'abat-poussière dans l'entrée de cour du LET.

12. Avis de non-conformité reçu(s) en 2018, le cas échéant

Aucun avis de non-conformité n'a été reçu en 2018.

13. Description des volumes de matières reçues en 2018 et dépôt du rapport annuel

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2018 est remise aux participants. Un volume de 150 514,39 tonnes métriques (t) a été reçu au LET en 2018 pour enfouissement ainsi qu'un volume de 52 017,08 t de matériel de recouvrement. Il est à noter qu'un volume de 497,29 t a été récupéré à même le LET (béton et métaux). Donc, un volume de 150 017 t de matières résiduelles a été enfoui en 2018.

14. Certificats d'autorisation reçus en 2018 et demandes en cours, le cas échéant

Un certificat d'autorisation a été reçu en 2018 pour l'entretien du cours d'eau Brunelle. Aucune demande de certificat d'autorisation n'est en cours ou prévue en 2019.

15. Varia

M. Milot ajoute que le LET s'est doté d'un détecteur portable de type SEM5000 leur permettant de vérifier les concentrations de méthane (CH₄) et sulfure d'hydrogène (H₂S) sur le site.

Mme Tétrault questionne la présence d'espèces animales sur le lieu d'enfouissement et dans les bassins de traitements des eaux, particulièrement les espèces à statut protégé. Elle demande la possibilité de lui fournir une liste et des photos des espèces observées.

Il est suggéré que ces observations soient partagées avec la SETHY et brièvement présentées à la prochaine rencontre du comité, le cas échéant.

Mme Leblanc s'interroge sur l'impact pour le LET de la limitation de l'enfouissement des particules de gypse et de mélamine. M. Milot répond que le gouvernement provincial n'a pas officiellement établi de restriction à cet effet, mais qu'il leur ait suggéré de diminuer la quantité de « fines » enfouie (particules sous forme de poussière provenant des centres de tri de matériaux de construction). Il ajoute que le LET tend à diminuer le pourcentage de matières représentant des « fines » et en enfouit moins de 5 000 t par an.

Mme Leblanc questionne l'impact de l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les municipalités utilisant le LET. M. Milot répond qu'une diminution des tonnages est déjà observée depuis quelques années en provenance des municipalités ayant implanté le bac brun. Le LET comble cette réduction de tonnage par des résidus provenant d'autres clients. De plus, il ne prévoit pas une diminution importante de la production de gaz vu que les cellules rejettent des gaz pendant plusieurs décennies après leur fermeture et que les matériaux de construction, constitués d'un fort pourcentage de bois, produisent aussi des gaz.

M. Milot est questionné concernant l'achat de terrains voisins. Il explique que le LET a déjà acquis ou est en pourparlers pour l'achat des maisons longeant l'écran visuel sur le côté ouest de la route 137. Aucun autre achat n'est prévu actuellement.

M. Moreau questionne les membres du comité quant à leur intérêt à tenir deux réunions du comité de vigilance par an. Les autres membres du comité sont plutôt défavorables. M. Moreau est invité par M. Milot à revenir visiter le site pendant l'année.

M. Milot présente un échantillon des membranes installées au fond des cellules et explique leur étanchéité.

Des plans du site en format papier sont offerts par M. Milot aux participants. À la demande des membres du comité, M. Milot fournira le plan en version numérique (PDF) par courriel.

Aucun autre point n'est ajouté.

16. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

Les membres conviennent de tenir la prochaine réunion vers la mi-avril 2020. M. Patrick Milot se chargera de convoquer la rencontre environ un mois à l'avance, soit au début du mois de mars.

17. Fin de la rencontre

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 19 h 50.